

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES DONT LA DIFFUSION EST OBLIGATOIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Exercice financier 2026-2027

Table des matières

Frais de déplacement du personnel du Bureau du coroner	3
Frais de déplacement au Québec	4
Frais de déplacement hors Québec	6
Frais de déplacement hors Canada	6
Véhicules de fonction	8
Dépenses de fonction	9
Activités de réception et d'accueil	10
Activités de formation	11
Contrats de formation	12
Contrats de publicité et de promotion	13
Contrats de télécommunication mobile	14
Baux de location d'espaces	15
Salaires, indemnités et allocations	16

Frais de déplacement du personnel du Bureau du coroner

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 16°) a), le Bureau du coroner diffuse le total des frais de déplacement encourus par son personnel.

Période	Total des frais de déplacement
Avril — juin	15 590.74 \$
Juillet — septembre	
Octobre — décembre	
Janvier-Mars	

Frais de déplacement au Québec

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 17°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement au Québec pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Reno Bernier

Coroner en chef

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Rencontre de travail	2026-04-13	Québec	23,40 \$	0,00 \$	0,00 \$	21,71 \$	0,00 \$
Rencontre avec les nouveaux coroners	2026-04-17	Québec	16,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	31,18 \$	0,00 \$
Colloque des coroners 2026	2026-05-27 au 2026-05-28	Nicolet	208,00 \$	0,00 \$	115,00 \$	15,50 \$	0,00 \$

Géhane Kamel

Coroner en chef adjointe

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Rencontre avec la Sûreté du Québec	2026-04-14 au 2026-04-15	Mascouche	32,26 \$	0,00 \$	0,00 \$	11,33 \$	0,00 \$

Pour la vie!

Présentation de la Loi sur les coroners au Protecteur de l'élève	2026-04-27	Thetford Mines	319,80 \$	0,00 \$	0,00 \$	54,90 \$	0,00 \$
Rencontre avec le SPVM	2026-05-06	Montréal	84,70 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Rencontre avec le corps de police des Abénakis	2026-05-27	Odanak	110,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	19,32 \$	0,00 \$
Colloque des coroners 2026	2026-05-27 au 2026-05-28	Nicolet	111,80 \$	15,50 \$	230,00 \$	27,75 \$	0,00 \$
Commémoration Loi 79 à l'Assemblée nationale	2026-06-03	Québec	354,54 \$	7,75 \$	185,27 \$	70,85 \$	0,00 \$
Exhumation	2026-06-08 au 2026-06-09	Joliette	156,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	59,65 \$	0,00 \$
Rencontre avec le Service de police de Trois-Rivières	2026-06-23	Trois-Rivières	175,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	11,43 \$	0,00 \$
Rencontre avec le SVPM	2026-06-27	Montréal	68,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Karine Spénard

Coroner en chef adjointe

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents
Rencontre avec policiers du CN	2026-04-22	Montréal	55,90	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Colloque des coroners 2026	2026-05-27 au 2026-05-28	Nicolet	148,20 \$	15,50 \$	115,00 \$	33,05 \$	0,00 \$
Anniversaire du BEI	2026-06-04	Longueuil	26,35 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Pour la vie!

Groupe de travail sur les meurtres et disparitions non résolus	2026-06-05	Montréal	46,80 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
--	------------	----------	----------	---------	---------	---------	---------

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Frais de déplacement hors Québec

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 18°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Québec pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Frais de déplacement hors Canada

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 18° i°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Canada pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Pour la vie!

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Véhicules de fonction

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 19°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs à chaque véhicule de fonction d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Aucune dépense.

Trimestre : Octobre — décembre

Aucune dépense.

Trimestre : Janvier — mars

Aucune dépense.

Dépenses de fonction

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 20°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs à chaque dépense de fonction d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Trimestre : Avril — juin

Reno Bernier

Coroner en chef

Description de la dépense	Date	Coût
Rencontre de travail avec un coroner	2026-05-27	55,77 \$

Géhane Kamel

Coroner en chef adjointe

Aucune dépense.

Karine Spénard

Coroner en chef adjointe

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Activités de réception et d'accueil

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 21°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais pour chacune des activités de réception et d'accueil tenues conformément aux Règles sur les réceptions et les frais d'accueil.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Activités de formation

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 22°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de chaque participation, par un membre de son personnel, à une activité de formation, à un colloque ou à un congrès.

Trimestre : Avril — juin

Description de la formation, colloque ou congrès	Nom de l'unité administrative	Date	Nombre de participants	Lieu	Coût de l'inscription/personne
Colloque de Conférence des juges administratifs du Québec	Bureau du Coroner	2026-06-01	2	Montréal	890,00 \$
Conférence des juristes de l'état	Bureau du Coroner	2026-06-11	4	Québec	520,00 \$

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de formation

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 23°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de formation.

Trimestre : Avril — juin

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Lieu de la formation	Nombre de participants prévus	Date de la formation
École nationale de police du Québec	27 692,44 \$*	Colloque annuel des coroners	Nicolet	96	2026-05-27 au 2026-05-28

*Ce montant inclut les frais de location des salles, du grand amphithéâtre, de nourriture et d'hébergement des employés et coroners.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de publicité et de promotion

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 24°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion.

Trimestre : Avril — juin

Aucune dépense.

Trimestre : Juillet — septembre

Trimestre : Octobre — décembre

Trimestre : Janvier — mars

Contrats de télécommunication mobile

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 25°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile.

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs en circulation	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coût du service mensuel
Bell	Cellulaire	20	0	0	195,27 \$

Baux de location d'espaces

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 27°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux baux de location d'espaces occupés par l'organisme public.

Nom du locateur	Adresse	Superficie louée	Montant du loyer annuel (*)
Société québécoise des infrastructures	Édifice Wilfrid-Derome RC et 11 ^e étage 1701, rue Parthenais Montréal (Québec) H2K 3S7	1018,74 m ²	0 \$
Société québécoise des infrastructures	1685, boulevard Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1N 3Y7	296,56 m ²	0 \$
Société québécoise des infrastructures	Édifice Le Delta 2 Bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1	1004,93 m ²	0 \$

(*) Les loyers sont payés par le secrétariat du conseil du trésor (SCT)

Salaires, indemnités et allocations

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 28°), le Bureau du coroner diffuse, par [cet hyperlien](#), la liste des salaires annuels, des indemnités annuelles et des allocations annuelles des titulaires d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.